

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 52 (1923)
Heft: 15

Rubrik: La conviction nécessaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faire apprécier les expressions, sont autant d'exercices dont l'efficacité est incontestable pour la rédaction à tous les cours.

Nous souhaitons vivement, en terminant, que le nouveau livre de lecture, dont on parle depuis plusieurs années, contienne des textes simples mais parfaitement corrects, de vrais modèles comme nous en avons lus dans certain livre belge que nous avons feuilleté.

H. S.

La Conviction nécessaire

Nous l'avons dit maintes fois, la première condition de l'éducation du caractère consiste donc à donner à l'élève de claires et sûres notions sur sa destinée et les moyens d'y parvenir, une doctrine sur la vie, sa valeur et sa fin. Cette doctrine n'est point laissée à notre choix arbitraire. Nous venons de Dieu ; nous retournons à Dieu ; c'est Dieu qui est notre fin suprême. Or nous n'allons à Dieu que par Jésus-Christ, notre unique Sauveur, et par l'Eglise de Jésus-Christ. *La nécessaire doctrine de vie*, objet de la nécessaire conviction, est celle que Jésus nous a révélée et que son Eglise nous enseigne. Certes, nous sommes citoyens de la patrie terrestre aussi bien que de la cité céleste ; la vérité naturelle s'impose à notre intelligence à côté de la foi surnaturelle. Mais l'existence terrestre n'est que la préparation de la vie éternelle et la vérité naturelle est insuffisante à réaliser notre destinée. En ce qui concerne le caractère et la volonté en particulier, la science du Christ seule contient les maximes de la vraie « conduite » qui nous fait parvenir au but ; et nos devoirs terrestres doivent s'accomplir, sous peine d'être inutiles, avec une intention surnaturelle. La morale « laïque » est radicalement inapte, même si elle fait des hommes honnêtes naturellement, à nous conduire à notre fin suprême, qui est surnaturelle pour tous ; de plus, faute d'obligation et de sanction efficaces, elle est impuissante à assurer force et victoire dans les moments de révolte de la chair, de la convoitise et de l'orgueil, à nous maintenir dans la persévérance du bien. Nos principes catholiques condamnent absolument l'éducation « laïque » et « neutre » vis-à-vis de la formation de la volonté plus encore que vis-à-vis de la formation de l'intelligence. S'abstenir, c'est proclamer que l'on peut choisir entre la foi et la conduite que le Christ a proclamées obligatoires et d'autres convictions, d'autres conduites. Qui n'est pas avec le Christ est contre lui.

Il ne suffit pas que le jeune élève apprenne la vérité chrétienne pour la réciter et même pour la savoir intelligemment. Il faut qu'il vive sa foi, qu'il s'en compénètre jusque dans l'intime de son esprit et de son cœur. La doctrine catholique n'est agissante que dans la mesure où l'on en vit de *vie intérieure*. On appelle vie intérieure

le retour habituel des pensées et des sentiments sur les vérités chrétiennes, pour en imprégner son esprit et son cœur, pour en inspirer ses intentions et son activité. Ce n'est nullement une chimère que de vouloir faire garder à notre jeunesse la constante, ou du moins fréquente, pensée de Dieu au fond de sa conscience. Cette pensée demeure vivante dans toute âme, dès l'âge le plus tendre, quand elle prie régulièrement, s'examine, participe fréquemment aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, s'adonne à la lecture religieuse méditée, suit avec sérieux ces retraites annuelles qui sont aujourd'hui de règle dans toutes nos écoles et paroisses catholiques. Tous ceux qui ont parlé de la formation du caractère, fussent-ils des incrédules, ont insisté sur un tel retour sur soi, sur les vérités directrices de la conduite ; ils ont même exigé quelques instants de méditation par jour : cinq minutes pour les petits, un quart d'heure pour l'adolescence, une demi-heure pour la jeunesse. Quoi qu'il en soit, l'on ne peut attendre d'une âme dissipée, tout extérieure, la fermeté que seule assure une règle de conduite sur laquelle on revient pour en inspirer et y contrôler ses actes.

La fécondité et la stabilité du caractère dépendent donc de cette nécessaire vie intérieure. La dispersion des esprits, le vagabondage des imaginations et l'indiscipline des sensibilités, dont on se plaint aujourd'hui, ne sont-ils pas la suite du manque de vie intérieure, nourrie d'une conviction substantielle ? Quelle ligne de conduite cohérente et continue attendre de qui ne sait veiller ni sur ses paroles, ni sur ses lectures, ni sur ses regards, ni sur ses pensées, qui est incapable de silence intérieur et de méditation ?

Est-ce trop demander ? Cette conviction réfléchie n'est-elle pas l'apanage de rares âmes d'élite ? — Mais Jésus-Christ est venu pour sauver tous les hommes ; la foi et les œuvres inspirées par la foi s'imposent à tous comme moyens exclusifs du salut ; or cela suppose un minimum au moins de vie intérieure et surnaturelle. D'autre part, tout homme quel qu'il soit a le devoir de développer, avec l'aide des siens d'abord, par son effort personnel ensuite, ses facultés proprement humaines, son intelligence et sa volonté ; il est spécialement astreint à suivre les préceptes de la loi morale en toute conscience et responsabilité, ce qui signifie conviction sur la règle des mœurs et réflexion sur ses pensées, ses inclinations et ses actes. — De plus, une existence étourdie, éparpillée, donc médiocre, est un mal ; c'est quelque chose sans doute de ne pécher guère, mais ce n'est pas assez, car il faut pratiquer le bien et procurer positivement la gloire de Dieu. Dans une telle vie, n'y a-t-il pas gaspillage des dons de Dieu ? Qui s'excusera devant le Juge suprême en disant : Je n'y ai pas pensé ! s'entendra répliquer : Je vous avais donné une intelligence pour penser et réfléchir ! il s'entendra traiter de mauvais serviteur et condamner pour non-emploi d'un talent à lui confié, faute de vie intérieure. — Enfin la foi, comme la vie intérieure et extérieure

de la foi, s'obtiennent et se maintiennent facilement, moyennant l'aide de la grâce, si l'on veut bien développer dès la première enfance les bonnes habitudes, tant naturelles que surnaturelles, qui y correspondent.

LA GUERRE DU SONDERBUND

et « l'Histoire du canton de Fribourg », par M. G. Castella

Remarque. — Pour être plus assimilable, cette leçon exige d'être scindée. Dans la première partie, nous examinerons ce qu'était le Sonderbund et les causes qui sont à la base de cette union : a) La suppression des couvents d'Argovie ; b) les expéditions des corps-francs. Ces deux sujets sont censés avoir été traités dans une première leçon. La deuxième partie, exposer la guerre elle-même.

I. Rappel du connu. — L'affaire des couvents d'Argovie, les corps-francs, l'appel des Jésuites à Lucerne et la fondation du Sonderbund.

II. But. — Nous allons voir comment cette alliance, appelée Sonderbund, a tourné au détriment des cantons catholiques et de Fribourg en particulier.

III et IV. — Rappeler les nombreuses alliances des cantons entre eux dans les siècles antérieurs : les Waldstätten — Diète de Stans — Groupements des cantons catholiques ou protestants au moment des dissensions religieuses ou civiles : guerres de Kappel, de Villmergen. — Remémorer les causes de l'alliance du Sonderbund. — Ajouter que l'accession de Fribourg à cette alliance rencontra de nombreux adversaires. — Donner ici un petit aperçu de l'orageuse séance du Grand Conseil (Castella, p. 534). — Commenter brièvement le motif des ennemis de l'alliance qui prétendaient à l'incompatibilité avec le pacte. — Citer les articles qui touchent la question (Castella, p. 531) sans entreprendre, comme le dit l'auteur, de discuter si cette alliance était compatible ou incompatible avec le pacte du 7 août 1815. (*Nous laissons aux maîtres le soin d'établir le résumé.*) — Donner connaissance de l'insurrection des 6 et 7 janvier 1847 (Castella, p. 539).

Quelques mois après le 19 juillet, la Diète déclara le Sonderbund dissous. Entre temps, des deux côtés, on tenta des démarches de conciliation. La Diète se réunit de nouveau le 18 octobre et résolut de tenter une suprême démarche pour détourner les cantons catholiques. Les négociations n'aboutirent à rien moins qu'à la guerre. Fribourg, en raison de son isolement géographique, ne pouvait recevoir ou prêter aucun secours.

2^{me} Partie : La guerre

- a) Etablir, au tableau noir, la position des différents cantons en guerre ;
- b) Attirer spécialement l'attention sur le pays de Fribourg ;
- c) Rappeler les notions enseignées dans la 1^{re} partie.

ARMÉES. — *Troupes fédérales* : composées de 98,816 hommes et 172 canons. Commandées par un général : Dufour.

Troupes du Sonderbund : composées de 29,500 miliciens de l'élite et de la landwehr et de 49,500 hommes mal armés du landsturm, avec 88 canons, sous le commandement de Salis-Soglio qui dépendait d'un *Conseil de guerre*.

(Comparer les deux organisations et faire ressortir le désavantage de cette dernière.)

Contre Fribourg, l'armée fédérale était forte de 38,000 hommes et 70 canons. Notre canton ne pouvait opposer que 5,115 hommes d'élite et de landwehr ;